

## Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

## Décision n°2024-08-SI

Relative à la validation de sortie d'inventaire d'un véhicule Renault Kangoo immatriculé 13E 5392C

## Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les Statuts d'Aix Marseille Université,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université, notamment le paragraphe 11 de son article 1<sup>er</sup>,

Vu l'avis du Conseil de laboratoire IUSTI en date du 4 avril 2024,

Considérant que les nouvelles directives ministérielles dans le domaine de l'écologie incitent au renouvellement du parc automobile de l'établissement lorsque les circonstances le permettent,

Considérant que le véhicule a été mis en circulation en 2008,

Considérant en conséquence le caractère vétuste dudit véhicule,

Considérant par ailleurs que le véhicule n'est plus en état de circuler,

Considérant que la valeur nette comptable dudit véhicule est égale 0 euro,

Considérant le caractère élevé nécessaire à la réparation eu égard à sa valeur,

#### **DÉCIDE**

#### Article 1:

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule Renault Kangoo immatriculé 13E 5392C.

#### Article 2:

Ce véhicule doit être remis en conséquence au Commissariat aux ventes des domaines de la région PACA pour aliénation.



# Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle Institutionnel, statutaire et coordination

#### Article 3:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

**Eric BERTON** 

Publiée le : 18 JUL. 2024

Transmise au Recteur de la région académique le :

8 JUIL. 2024